

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision
n° 2022-196

ATTRIBUTION D'AIDES A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Emmanuel RAT, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,
Vu le Code de l'énergie et notamment l'article D251-2 relatif à l'aide de l'Etat,
Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence
« Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu la délibération n° 2020-164 du 20 octobre 2020 par laquelle le Conseil communautaire lui accorde sa délégation pour attribuer des aides aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sous conditions ;

Vu la délibération n°2022-185 du 25 octobre 2022 par laquelle le Conseil communautaire affecte une nouvelle enveloppe budgétaire de 10 000 € destinée aux particuliers faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sous conditions ;

Vu le règlement d'attribution des aides pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu les dossiers présentés ci-dessous, et considérant que les dossiers sont complets et conformes,

DÉCIDE d'attribuer les aides suivantes :

NOM PRENOM	COMMUNE	SUBVENTION
SALIN Carole	BONNY SUR LOIRE	200,00€
BARRIER Maria	BRIARE	200,00€
BINSTZIK Didier	CHATILLON SUR LOIRE	200,00€
BINSTZIK Patricia	CHATILLON SUR LOIRE	200,00€
DESLOT Nicole	BEAULIEU SUR LOIRE	200,00€
SERRANO Sandrine	LA BUSSIERE	200,00€
PERRIOT Gilles	OUZOUER SUR TREZEE	200,00€
BECARD Baptiste	OUZOUER SUR TREZEE	200,00€
BONGIBAUT Josiane	DAMMARIE EN PUISAYE	200,00€
DE MUYT Véronique	BONNY SUR LOIRE	200,00€
DELARUE Marion	CERNOY EN BERRY	200,00€
ROZE Lise	ST FIRMIN SUR LOIRE	200,00€
BLANC Daniel	ST FIRMIN SUR LOIRE	200,00€
DOZIER Vanessa	AUTRY LE CHATEL	200,00€
DOZIER Jean-Pierre	AUTRY LE CHATEL	200,00€
MELLET Christophe	CERNOY EN BERRY	200,00€
LE ROI Patricia	OUZOUER SUR TREZEE	200,00€

DECIDE de procéder au mandatement de ces aides en un seul versement, par mandat du budget principal au chapitre 204.



Pour extrait certifié conforme,
Le 24 novembre 2022
Le Président, Emmanuel RAT